



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

Une stratégie francophone pour Copenhague

Dossier réalisé par **MFI**, l'agence multimédia de **Radio France Internationale**, en partenariat avec l'**Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**, et l'**Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)**



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

www.iepf.francophonie.org
www.mediaterre.org



www.francophonie.org

SOMMAIRE

- De Kyoto à Copenhague : des enjeux planétaires cruciaux
Marie Joannidis
- À la recherche d'un consensus
Marie Joannidis
- L'IEPF, organe de lutte contre les changements climatiques
Marie Joannidis
- IEPF: des activités multiples
Marie Joannidis
- NECTAR : les urgences pour l'Afrique
Olivier Rabaey
- L'agriculture, enjeu crucial
Olivier Rabaey
- Comment, demain, nourrir l'Afrique ? Trois grands témoins répondent
Olivier Rabaey
- Des efforts diversifiés, des engagements précis, et une priorité accordée aux plus pauvres
Entretien avec Jean-Louis Borloo et Fatima Dia Touré
Marie Joannidis
- Des opérateurs mobilisés de longue date (TV5, AIMF, APF...)
La mobilisation des jeunes Francophones à Copenhague
Ariane Poissonnier

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)
56, rue Saint-Pierre, 3^e étage, Québec (Québec)
G1K 4A1, Canada

Louis-Noël Jail, responsable du service Information et Documentation
Téléphone : (1-418) 692-5727 # 232
Courriel : louis-noel.jail@francophonie.org

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
13, quai André-Citroën
75015 Paris France

Nathalie Heneman, chargée des relations médias
Téléphone : (+33) 1 44 37 32 52
Portable : (+33) 6 32 32 75 29
Courriel : nathalie.heneman@francophonie.org



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N° 475 **Une stratégie francophone pour Copenhague**

09.11.24 **De Kyoto à Copenhague : des enjeux planétaires cruciaux**

(MFI) La protection de la planète face aux changements climatiques et aux risques de réchauffement est devenue une priorité internationale malgré les divergences qui subsistent, entre pays développés d'une part, et entre pays riches et pauvres d'autre part, sur la marche à suivre. D'où l'importance de la conférence de Copenhague, organisée du 7 au 18 décembre 2009 au Danemark par les Nations unies, destinée à trouver un accord mondial sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour remplacer le protocole de Kyoto. Le Danemark a invité les dirigeants de 191 pays, encouragés à s'y rendre par Ban Ki-Moon, le secrétaire général des Nations unies.

Adopté en 1997, mais entré en vigueur qu'en 2005, après des années de discussions laborieuses, le Protocole de Kyoto réglemente les émissions de gaz à effet de serre (GES), tenues pour principales responsables de la détérioration du climat. Arrivant à expiration en 2012, il était destiné à traduire en engagements quantifiés et juridiquement contraignants la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ⁽¹⁾, définie au Sommet de la Terre à Rio en 1992, qui indiquait que les Etats les plus riches, étant aussi les plus grands pollueurs, devaient prendre l'engagement de stabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre. Les pays en transition, émergents ou en développement devaient s'engager sur la voie du développement durable et propre, sans avoir à fixer au préalable des quotas précis.

S'il n'est entré en vigueur que le 16 février 2005, c'est qu'il devait pour ce faire être ratifié par au moins 55 pays représentant 55 % des émissions de CO₂ dans le monde. Il est donc entré en application après sa ratification par la Russie en 2004, mais sans celle des Etats-Unis, premiers pollueurs mondiaux qui l'avaient pourtant signé, ni de l'Australie notamment, qui l'a fait par la suite.

Les pays développés ou en transition vers une économie de marché comme la Russie avaient initialement accepté de réduire de 5,5 % leurs émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 par rapport au niveau atteint en 1990. Les pays en développement, y compris le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie, qui sont également parties au Protocole, n'avaient pas d'objectifs de réduction d'émissions de CO₂ mais commencent à le faire volontairement, rejoints par l'Amérique de Barack Obama qui a présenté au Congrès américain un projet de loi sur le sujet ; celui-ci ne devrait toutefois pas être adopté avant Copenhague. Son prédécesseur, George W. Bush, avait gelé la participation de Washington au Protocole de Kyoto sous le prétexte que les Etats-Unis s'opposaient à toute idée de quotas.

Si chacun joue le jeu...

Pour Copenhague toutefois, tout le monde se déclare prêt à participer à un nouvel accord si chacune des parties joue le jeu : pays industrialisés, puissances économiques émergentes comme la Chine (qui talonne les Etats Unis sur le plan des émissions de CO₂), l'Inde ou le Brésil, et enfin pays en développement qui comptent sur une aide internationale pour accompagner leurs efforts. Américains et Chinois se sont engagés et veulent tenir un rôle moteur. Ils sont concurrencés par la France et le Brésil, qui ont décidé d'œuvrer ensemble pour mobiliser l'ensemble des pays en faveur de la création d'une Organisation mondiale de l'environnement – à l'instar de l'Organisation mondiale du commerce – et du plan justice-climat français, destiné à aider les plus pauvres notamment en Afrique, à assurer un développement « propre ». Des taxes « vertes » ou taxes carbonees sont envisagées pour faire face aux financements nécessaires d'énergies non polluantes. De même des taxes sur le pétrole, les transactions financières et le transport maritime sont aussi à l'étude.

Les mécanismes prévus dans le protocole de Kyoto concernent notamment un crédit carbone qui représente un volume d'émission de gaz à effet de serre évité et des permis d'émission négociables. Le crédit carbone est doté d'une valeur marchande et s'échange entre pays industrialisés. Un pays n'arrivant pas à atteindre son objectif de réduction des GES pourrait acheter des crédits carbone à un autre qui aurait dépassé le sien. Ce système a été parfois qualifié de « permis à polluer » car un pays riche pourrait « acheter » le droit de polluer à un autre ayant réellement réduit ses émissions. La collaboration entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement passe quant à elle par le Mécanisme de développement propre (MDP), qui conditionne l'obtention de « crédits carbone » au financement d'un projet de réduction des émissions dans les pays en développement.

Marie Joannidis

(¹) http://unfccc.int/portal_francohone/items/3072.php

Les gaz à effet de serre

(MFI) Les gaz à effet de serre sont :

- le dioxyde de carbone (CO₂, couramment appelé gaz carbonique), provenant essentiellement de la combustion des énergies fossiles et de la déforestation ;
- le méthane (CH₄), qui a pour origine principale l'élevage des ruminants, la culture du riz, les décharges d'ordures ménagères et les exploitations pétrolières et gazières ;
- les halocarbures (HFC et PFC), gaz réfrigérants utilisés dans les systèmes de climatisation, la production de froid, les gaz propulseurs des aérosols ;
- le protoxyde d'azote ou oxyde nitreux (N₂O) qui provient de l'utilisation des engrais azotés et de certains procédés chimiques ;
- l'hexafluorure de soufre (SF₆), utilisé par exemple dans les transformateurs électriques.

M. J.

La Francophonie au Sommet de Copenhague

(MFI) La Francophonie, qui a fait de l'aide aux pays en développement les plus pauvres une des priorités de sa lutte en faveur de la protection de l'environnement, sera bien présente à la Conférence de Copenhague en décembre 2009. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) regroupe en effet des pays riches, émergents et pauvres et essaie de trouver des points de convergence entre ses différents membres et observateurs. Ainsi le projet NECTAR, *Négociations Climat pour Toute l'Afrique Réussies*, mis en place par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), a pour objectif d'accompagner les équipes africaines de négociation pour faire prendre en compte les besoins de développement durable de l'Afrique après 2012. Des notes de décryptage des textes des négociations, un Guide du négociateur et un résumé des enjeux des négociations pour les décideurs ont été élaborés et seront diffusés à Copenhague.

Dans le cadre des événements parallèles, un atelier sur le thème « Les agricultures africaines face aux changements climatiques » se tiendra le 7 décembre et un autre, le 9 décembre, portant sur les approches sectorielles d'adaptation au changement climatique, présentera notamment les études réalisées dans le cadre du projet NECTAR. Le bilan et les perspectives de l'action francophone de l'appui aux négociations Climat, de Kyoto à Copenhague, seront présentés le 14 décembre, suivis par la suite de concertations ministérielles à la conférence et d'une allocution de l'administrateur de l'OIF, Clément Duhaime. En outre, 5 jeunes lauréats d'un concours participeront à la Conférence et des organisations de jeunes de plus de 20 pays ont été mobilisées par l'OIF pour prendre part à des visioconférences en direct de Copenhague¹.

Un kiosque d'information et d'échanges sera mis sur place du 7 au 18 décembre pour permettre la diffusion d'informations, à travers les textes officiels francophones mais aussi la revue Liaison Energie-Francophonie « Adaptation aux changements climatiques », le dossier Méditerranée (en ligne sur www.mediaterrre.org) ou d'autres documents sur le climat tel que le *Glossaire du climat français/anglais* ou le dernier bulletin des *Nouvelles francophones du Marché du Carbone et du MDP*.

¹ Ces visioconférences seront retransmises sur www.mediaterrre.org



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N° 476 **Une stratégie francophone pour Copenhague**

09.11.26 **À la recherche d'un consensus**

(MFI) Pratiquement tous les pays du monde se déclarent soucieux de protéger l'environnement. Mais les approches divergent quant aux objectifs de la Conférence de Copenhague qui doit définir le régime de l'après-Kyoto concernant la diminution des gaz à effet de serre. Certains souhaitent que Copenhague définisse des quotas précis de réduction des GES. D'autres se contenteraient d'un engagement politique, quitte à le quantifier par la suite. Enfin, certains pays, du Nord comme du Sud, réclament un partage équitable du fardeau de la pollution ou parfois une aide pour s'adapter à ses conséquences.

À quelques jours de la Conférence, le scepticisme quant à des résultats concrets s'est teinté d'optimisme après l'annonce du président américain Barack Obama qu'il se rendrait à Copenhague avec des objectifs chiffrés. Un projet de loi fixant l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à 17 % d'ici 2020 par rapport à 2005 a été adopté par la Chambre des représentants américaine. Un projet de loi proposant 20 % de réduction est en discussion au Sénat. Presque simultanément, l'autre grand pollueur de la planète, la Chine, a annoncé qu'elle avait pour objectif une réduction de 40 à 45 % d'ici 2020 par rapport à 2005 de son intensité carbonique, c'est-à-dire des émissions de GES rapportées à son produit intérieur brut.

Les chefs d'Etat des deux pays avaient déjà annoncé leur volonté que Copenhague aboutisse à un accord avec « *effet immédiat* ». Obama avait souligné que « *sans les efforts à la fois de la Chine et des Etats-Unis, les deux plus gros consommateurs et producteurs d'énergie, il ne peut y avoir de solutions* ». La Chine cherche à donner le bon exemple, notamment en Asie où se trouvent d'autres grands pollueurs comme l'Indonésie ; l'Inde, l'autre géant asiatique, a également assoupli sa position (refus d'un processus contraignant de réduction des émissions) sans toutefois annoncer d'objectifs chiffrés.

Union européenne : limiter le réchauffement à 2 degrés

L'Union européenne se trouve à la pointe des efforts pour diminuer les émissions de CO₂ mais ses membres d'Europe de l'Est hésitent à prendre des engagements concrets, y compris en matière de financement du développement propre dans les pays pauvres que la France veut lancer dans le cadre d'un projet intitulé « Justice-climat ». Les priorités de l'UE sont d'œuvrer à Copenhague en faveur d'un compromis suffisamment ambitieux pour que le réchauffement planétaire n'excède pas un maximum de 2 degrés et de promouvoir une offre internationale ambitieuse et équitable dans laquelle l'Europe assumera sa part dans le financement des efforts des pays en développement. L'UE s'est aussi déclarée prête à remplacer son engagement actuel de réduction de 20 % des émissions de carbone d'ici à 2020 par une réduction de 30 %, dans le cadre d'un « *compromis ambitieux* » et moyennant des efforts comparables de la part des autres partenaires.

Parallèlement, la France et le Brésil ont entamé une campagne de sensibilisation en faveur de résultats concrets à Copenhague, de la création d'une Agence internationale de l'environnement et d'une aide substantielle aux pays en développement, évaluée par l'Union européenne à plus de 100 milliards d'euros par an. La Russie quant à elle a fini par s'engager à réduire de 25 % ses émissions de GES. Elle s'est dite prête à approuver un accord à Copenhague, mais sous certaines conditions : que le potentiel d'absorption de CO₂ des forêts russes soit pris en compte et que le protocole soit ratifié par tous les pays industrialisés.

Le Brésil, une des puissances économiques émergentes avec notamment la Chine et l'Inde, est le premier pays de cette catégorie à prendre des engagements concrets de réduction des GES. Le président Lula a annoncé, lors d'une visite à Paris, que son pays venait de décider

d'« un programme pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre au Brésil » à travers notamment la réduction de 80 % de la déforestation. Le Brésil, partisan des biocarburants pour remplacer à terme le pétrole et le gaz, tente de convaincre d'opter pour un développement propre les pays d'Amérique latine qui ne veulent pas sacrifier leur croissance économique à des normes écologiques trop strictes².

Francophonie : favoriser la participation des Pays du Sud et encourager le consensus

La Francophonie quant à elle, en tant qu'espace de solidarité, a indiqué qu'elle entendait accompagner les pays francophones du Sud à participer pleinement aux négociations et favoriser le consensus sur les principaux enjeux : l'adoption de nouvelles mesures visant à accélérer la réduction mondiale des émissions de GES et la promotion du développement durable dans les pays en développement. Mais les positions individuelles des pays membres dépendent à la fois de leur appartenance régionale, de leur degré d'industrialisation et des doctrines économiques suivies.

Outre les divergences au sein de l'Union européenne, le Canada et la province du Québec par exemple ne sont pas sur la même longueur d'onde. Le gouvernement canadien conservateur de Stephen Harper défend officiellement une « politique d'équilibre ». « Le Canada s'acquittera de ses responsabilités mondiales d'une façon qui équilibre la protection de l'environnement et la prospérité économique des Canadiens et des Canadiennes, et qui est comparable au niveau d'efforts déployés par les autres pays industriels », a ainsi déclaré un porte-parole du ministère de l'Environnement, précisant que le pays restait déterminé à réduire les émissions totales de GES de 20 % par rapport au niveau de 2006 d'ici 2020.

En revanche, le Premier ministre du Québec, Jean Charest, a affirmé que le Québec fera cause commune avec l'Europe et cherchera à montrer la voie à l'Amérique du Nord, en réduisant ses émissions de GES « de 20% sous le niveau de 1990 à l'horizon de 2020 ». Jean Charest a même laissé entendre que le Québec pourrait aller au delà de ce seuil.

L'Union africaine préconise un « Nouveau pacte vert pour l'Afrique »

L'Afrique réclame pour sa part le maintien des acquis du protocole de Kyoto et en particulier les mécanismes suivants : permis d'émission qui permet de vendre ou d'acheter des droits à émettre entre pays industrialisés, la mise en œuvre « conjointe » qui permet aux pays développés de procéder à des investissements visant à réduire les émissions de GES en dehors de leur territoire, notamment dans un pays pauvre dans le cadre du Mécanisme de développement propre (MDP).

L'Union africaine propose d'accroître les ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; de faciliter l'atténuation des changements climatiques, l'accès à l'énergie propre, le transfert de technologie, le renforcement des capacités et les financements supplémentaires pour les pays en développement. Elle préconise un « *Nouveau pacte vert pour l'Afrique* » qui devrait permettre au continent de s'armer contre les conséquences des changements climatiques tout en accompagnant le processus de développement et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement.

De son côté la Communauté des Caraïbes et son Centre du Changement climatique soulignent que les petits États insulaires, dont ceux de la région Caraïbe, y compris Haïti, sont les plus vulnérables face au réchauffement climatique, bien qu'ils contribuent pour moins d'1 % aux émissions globales de gaz à effet de serre. Les deux organisations réclament donc une aide internationale accrue. Enfin, le Liban et l'ensemble de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord sont parmi les plus vulnérables à la réduction des précipitations et à l'élévation du niveau des océans. Pour le moment le mécanisme pour un développement propre (MDP) finance des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par exemple, dans le secteur des déchets solides. Une meilleure gestion de l'eau est aussi envisagée ainsi que de l'agriculture.

De leur côté, les producteurs de pétrole dont des pays comme l'Algérie, pourtant impliquée dans la lutte pour la protection de l'environnement, s'inquiètent de la menace qu'un accord sur le climat à Copenhague pourrait faire peser sur leurs économies. L'Agence internationale de l'Energie a chiffré à environ 4 milliards de dollars d'ici 2030 le manque à gagner que pourrait représenter pour les producteurs l'adoption de politiques "vertes".

Marie Joannidis

² Chine, Inde, Brésil et Afrique du Sud ont adopté, le 28 novembre, une position commune où leur refus d'objectifs contraignants est réaffirmée. Ils demandent également que le cas des pays les plus pauvres soit nettement pris en compte.

Ils ont dit

Pour le président algérien, **Abdelaziz Bouteflika**, « *les espaces régionaux conviennent particulièrement à la négociation de mesures favorables au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques* ». Il indique également que « *l'Union européenne, espace économique et monétaire patiemment construit, en est un parfait exemple* ».

« *La lutte commune pour sauver notre futur commun n'est pas seulement une question de solidarité financière. C'est aussi une question de fraternité entre les peuples et les cultures. C'est cette vision renouvelée que l'Afrique tentera de faire partager à Copenhague* », a-t-il encore affirmé.

Selon **Meles Zenawi**, Premier ministre éthiopien et coordinateur de l'équipe de négociation africaine à Copenhague, l'Afrique est parvenue à un accord sur les questions-clé devant être négociées lors du sommet sur le changement climatique : « *la réduction (des gaz à effet de serre) est la plus grande priorité pour l'Afrique, car sans réduction il n'y a pas de possibilité d'adaptation. La seconde priorité est la compensation à apporter pour les dommages causés par les pays développés aux perspectives de croissance des pays africains et d'autres pays pauvres* », note-t-il, soulignant que le Comité africain a identifié un certain nombre de points-clé en ce qui concerne le mécanisme institutionnel et le montant de la compensation. Toutefois « *le continent se montrera très flexible sur les chiffres* », précise-t-il.

M. J.



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N° 477 **Une stratégie francophone pour Copenhague**

09.11.24 **L'IEPF, organe de lutte contre les changements climatiques**

(MFI) L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée pour le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. Cette action a été élargie à l'Environnement en 1996.

Basé à Québec, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) a pour mission de contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, à travers une meilleure gestion et utilisation des ressources énergétiques et l'intégration de l'environnement dans les politiques nationales dans une perspective durable et équitable. Les interventions spécifiques de l'IEPF – formation, information, actions de terrain et concertation – sont menées en synergie avec les autres programmes de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), et notamment ceux issus du Cadre stratégique décennal de la Francophonie autour du thème « Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité ».

[Les statuts de l'IEPF](#), adoptés à la conférence générale de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie à Paris, le 29 novembre 1999, prévoient un [Conseil d'orientation](#) nommé pour deux ans et composé de 9 membres. L'actuelle directrice est la Sénégalaise Fatima Dia Touré. La programmation s'articule autour de projets destinés à améliorer les conditions d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable, et à améliorer l'information pour le développement durable. Autre priorité, l'amélioration de l'accès des pays francophones en développement aux financements et aux fonds et mécanismes dédiés à l'environnement mondial. Le développement des pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de l'énergie est aussi au menu ainsi que l'accroissement de la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement (MOGED).

Aider les membres à mieux participer à des négociations de plus en plus complexes

L'IEPF s'attache aussi à aider les pays francophones en développement à mieux participer aux processus de régulation multilatérale et aux négociations sur l'environnement et le développement durable, qui sont de plus en plus complexes. Ce volet cherche également à susciter des concertations permettant un échange d'information et, le cas échéant, le développement de positions convergentes sur les grands enjeux internationaux.

En 2006, l'IEPF a donc lancé une initiative visant à accroître les capacités des pays francophones en développement à participer aux négociations internationales sur la gestion durable des terres et forêts, la dégradation des sols et la désertification et remet à jour régulièrement de l'information sur les enjeux, la portée et le déroulement des négociations reliées à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD), au Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF), à la Convention de Ramsar sur les zones humides et aux autres processus de régulation multilatérale relatifs à la gestion durable des terres et forêts, la dégradation des sols et la désertification.

Un portail internet vient également appuyer le « Réseau Francophone sur la gestion durable des terres », mis sur pied et animé par l'IEPF qui regroupe, entre autres, les points focaux des pays francophones responsables de la CNUCLD et du FNUF. On retrouve également sur ce portail des liens vers les sites Internet pertinents et une liste d'autres sources d'information francophones (livres, brochures, études, etc.). Il comporte aussi un calendrier des principaux

événements internationaux en matière de gestion durable des terres et des forêts, de dégradation des sols et de désertification et répertorie de nombreux acteurs (centres de recherche, ONGs, organisations internationales, etc.) impliqués dans ce domaine.

Par ailleurs, une initiative de renforcement de capacités similaire a été mise en œuvre par l'IEPF dans le cadre des négociations visant à aboutir, éventuellement en 2010, à un accord international sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage équitable des Avantages résultant de leur utilisation (APA), ceci sous l'égide de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique.

Partager l'information et rechercher les consensus

Depuis la Conférence de Tunis en 1991, la Francophonie organise systématiquement, en marge des grandes conférences internationales sur l'environnement, des activités de préparation aux négociations pour ses pays membres et des concertations visant le partage de l'information et la recherche de consensus à porter aux tables de négociation. La préparation aux négociations comprend, avant les sessions, des ateliers et la diffusion d'un guide du négociateur, et en aval, des formations aux techniques de négociation et la production de publications spécialisées.

L'OIF/IEPF s'est mobilisé pendant toute l'année 2009 pour accompagner les pays membres, avec l'organisation d'une série d'ateliers et d'événements parallèles lors des conférences onusiennes préparatoires à la Conférence de Copenhague. Le public visé est constitué des décideurs politiques et administratifs, des négociateurs de la Convention des Nations unies sur les changements climatiques, des experts sectoriels et autres. Les objectifs sont de doter ce public d'outils facilitant sa compréhension des enjeux et du processus des négociations. Pour les pays africains, ce programme vise également à promouvoir la prise en compte de leurs priorités de développement durable dans l'élaboration des instruments, mécanismes, et protocoles ainsi que dans la mise en place des fonds et des autres dispositions du régime climat post-2012.

Marie Joannidis

La Francophonie et le développement durable : un objectif chiffré

(MFI) La Francophonie a pris fermement position ces dernières années en faveur du développement durable pour assurer un meilleur avenir à la planète.

Le dernier Sommet des Chefs d'État et de gouvernement, à Québec, en octobre 2008, a réaffirmé son attachement aux actions de l'OIF en matière d'environnement et notamment de changement climatique. A cette occasion, les pays membres ont exprimé leur solidarité avec la communauté internationale et leur détermination à intégrer les changements climatiques dans leurs stratégies de développement. Les chefs d'État et de gouvernement de l'OIF se sont montrés déterminés à coopérer pour que les pays francophones « *puissent mettre au point des politiques nationales en vue de réaliser, entre autres, l'objectif commun de réduire d'au moins 50 % les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2050* ».

Déjà, au sommet de Ouagadougou en 2004, la [déclaration adoptée](#) par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OIF avait souligné l'importance attachée par la Francophonie à une vision globale du développement durable. Les dirigeants francophones avaient estimé que « *le développement sera durable s'il repose sur cinq piliers, à savoir la gestion maîtrisée et saine des ressources naturelles, un progrès économique inclusif et continu, un développement social équitable faisant appel à la tolérance et s'appuyant sur l'éducation et la formation, des garanties de démocratie et d'Etat de droit à tous les citoyens et une large ouverture à la diversité culturelle et linguistique* ».

M. J.



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N° 478 **Une stratégie francophone pour Copenhague**

09.11.22 **IEPF: des activités multiples**

(MFI) L'IEPF, en charge de la coopération multilatérale francophone dans le domaine des changements climatiques, a des activités multiples qui vont de l'information à la formation, en passant par l'aide-projet pour les pays membres ou le soutien dans le cadre des négociations internationales et multilatérales.

L'IEPF a mis sur pied de nombreux projets qui touchent à la fois au développement durable et au climat. Il assure notamment le secrétariat exécutif de Médiaterre. Ce portail (www.mediaterre.org) est une source importante d'informations et de nouvelles portant sur le développement durable, l'environnement et l'énergie, en langue française. Depuis 2002, cet outil sans égal dans la Francophonie rassemble une vingtaine de portails qui produisent quelque 3 800 dépêches par an. Depuis sa création, Médiaterre connaît une forte croissance: près de 32 millions de pages sont consultées par an par des visiteurs de plus de 100 pays. En juin 2008, un nouveau portail Québec-Canada s'est greffé à Médiaterre.

De la Tunisie à Madagascar en passant par le Vanuatu, maîtriser les énergies renouvelables

L'action de l'Institut s'est également focalisée sur l'identification des techniques et des technologies appropriées utilisant notamment les énergies renouvelables, ainsi que sur les mécanismes institutionnels et financiers visant leur maîtrise sur place. Cette action se fait par l'élaboration et la diffusion de guides et de monographies, l'organisation d'ateliers et de séminaires et la mise en œuvre d'actions pilotes de terrain. Les objectifs sont de contribuer à apporter une réponse durable aux besoins énergétiques de base des populations rurales et péri urbaines, besoins actuellement couverts principalement par la biomasse et ses dérivés, d'accompagner la transition vers les formes et modes modernes d'accès et d'utilisation de l'énergie, et de maîtriser les technologies d'énergies renouvelables comme le solaire, l'éolien, le micro hydraulique ou la géothermie. L'OIF, à travers l'IEPF, a régulièrement soutenu les pays francophones d'Afrique dans ce processus ainsi que la formation dans les pays en développement membres.

L'Institut a par exemple contribué à développer l'énergie éolienne en Tunisie, avec l'aide du gouvernement du Québec et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). L'IEPF est aussi derrière la microcentrale hydro-électrique établie à Madagascar qui a permis, avec l'aide de la communauté française de Belgique, d'alimenter en énergie une population riveraine et des installations agricoles. De même des efforts ont été effectués dans l'électrification de cinq îles de l'Archipel du Vanuatu, où un centre de santé et des écoles sont désormais alimentés par l'énergie solaire. Des techniques d'économie d'énergie transmises au Bénin ont aussi permis d'épargner des sommes d'argent considérables, sans oublier les effets bénéfiques du programme d'approvisionnement en énergie mis en place. A Ouagadougou, une formation a permis à des stagiaires du bâtiment d'apprendre à utiliser des outils d'évaluation des pertes d'énergie poste par poste, en proposant des méthodes rapides d'évaluation financière des économies réalisées ou réalisables.

De même, toujours au Burkina Faso, une revue par les pairs de la Stratégie nationale de développement durable du pays s'est déroulée à Ouagadougou en décembre 2007. Des experts des pays pairs, provenant du Canada-Québec, de la Côte d'Ivoire, de la France, de la Guinée, de Madagascar, du Niger, du Sénégal et du Togo, ont présenté les résultats de cette revue.

Améliorer la capacité des États

Un autre programme de l'IEPF, inscrit ainsi dans le Cadre Stratégique Décennal (CSD), appelle à « *contribuer à l'intégration des PED/PMA francophones à l'économie mondiale* » et particulièrement à « *améliorer la capacité des États à faire valoir leurs intérêts et à susciter des concertations permettant l'échange d'information et, le cas échéant, le développement de positions convergentes lors des forums internationaux* ».

Concernant la préparation de la Conférence de Copenhague, l'organisation a tenu des ateliers de concertation et d'échange de points de vue entre négociateurs et ministres de l'Environnement des pays francophones, qui devraient aussi se réunir à Copenhague. Ces ateliers et réunions préparatoires ont été organisés en 2009, parallèlement aux rencontres inscrites au processus préparatoire de l'Onu et de l'Afrique : Alger, Bonn et Nairobi en mai et juin, Bonn en août, Bangkok et Addis Abeba en octobre.

Des études sectorielles préliminaires d'adaptation au changement climatique en Afrique ont été produites dans le cadre du projet NECTAR sur les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de l'eau et l'assainissement, de la forêt, du bâtiment, des transports, en partenariat notamment avec le ministère français des Affaires étrangères et le programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE). Ces études ont été complétées et enrichies lors de deux ateliers organisés respectivement à Dakar et à Nairobi en juillet 2009.

Marie Joannidis

Échanger et converger : négociations mode d'emploi

(MFI) Au fil des ans, l'IEPF a préparé des guides pour les négociateurs, des notes de décryptage ainsi que des publications spécialisées en langue française.

Le *Guide du négociateur en environnement* est devenu une référence. Ainsi des traductions en anglais et en espagnol sont même envisagées. Destiné aux responsables des questions environnementales, cet outil simplifié vise à donner, en amont des grands rassemblements internationaux, les données nécessaires pour une bonne compréhension des enjeux sur des questions énergétiques, de l'environnement et du climat. La confection des guides imprimés francophones a été systématisée depuis la Conférence de Montréal en 2005. Mais déjà, au milieu des années 1990, l'IEPF accompagnait des négociateurs en environnement à l'aide d'ateliers préparatoires aux conférences sur les questions environnementales. Il a organisé récemment des écoles d'été sur les négociations internationales.

Ces négociations sont en effet caractérisées par la complexité croissante des enjeux, dont les dimensions multiples nécessitent des domaines de compétence aussi nombreux que variés. Or, les pays francophones en développement participent souvent à ces négociations avec des délégations peu nombreuses et peu préparées. Les concertations francophones, même si elles ne donnent pas systématiquement lieu à des positions communes à l'intérieur de la Francophonie, en raison souvent d'intérêts différents, n'en constituent pas moins des moments privilégiés d'information, de formation ou tout simplement de "*désenclavement*" des négociateurs francophones du Sud. Elles peuvent donner lieu parfois à un rapprochement des positions des uns et des autres, voire même, dans certains cas à l'adoption de positions convergentes de la Francophonie permettant l'élaboration d'une stratégie d'intervention de cette dernière dans le débat mondial, souligne-t-on à l'IEPF.

M. J.



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N° 479 **Une stratégie francophone pour Copenhague**

09.11.22 **NECTAR : les urgences pour l'Afrique**

(MFI) Une feuille de route pour les Francophones à Copenhague : ainsi peut se définir le projet NECTAR, qui cible les six secteurs clés du développement, envisagés sous l'angle du changement climatique. Elaboré par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), NECTAR (acronyme de *Négociations Climat pour Toute l'Afrique Réussies*) vise à définir des options concrètes et viables pour enrichir les positions des négociateurs francophones dans le cadre de la Conférence mondiale sur les changements climatiques.

À l'origine du projet NECTAR, on trouve le triple constat suivant : d'une part l'actuel régime défini par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée en 1992 au Sommet de Rio, et le Protocole de Kyoto adopté en 1997 n'intègrent pas réellement les problématiques spécifiques des pays en développement ; d'autre part, il existe un paradoxe entre l'insuffisante participation des Etats en développement au processus de négociations et leur nécessaire implication dans la lutte contre le changement climatique ; enfin, alors que les pays en développement sont à la fois les plus grandes victimes du changement climatique en raison de leur vulnérabilité (sécheresse, tempêtes tropicales, déforestation...), et par leur difficulté à surmonter les conséquences des catastrophes, ils ne bénéficient pas suffisamment de transferts de technologies, ni des mécanismes financiers et des fonds destinés à l'adaptation au changement climatique.

L'IEPF plaide donc en faveur d'une véritable intégration des pays en développement (PED), notamment africains, à la nouvelle négociation. Mais celle-ci dépend aussi de la capacité de ces pays à coordonner leurs efforts, à tenir une position ferme liée à des propositions concrètes.

Diagnostic, priorités d'action, promotion des propositions

Un premier repérage des priorités et des intérêts communs des pays africains francophones a été effectué à l'issue de l'Initiative Climat et Développement de la Francophonie (ICDF)³. Sur cette base, un premier rapport a été dressé, lors d'un atelier tenu en 2007 à Paris. Il souligne la nécessité de travailler selon une approche sectorielle. Six secteurs ont donc été définis comme prioritaires et choisis pour faire chacun l'objet d'une étude approfondie : Bâtiment et urbanisme, Agriculture, Eau et assainissement, Énergie, Transports, Forêt⁴. Les avancées des études ont été présentées lors des réunions des organes subsidiaires de la Convention Climat tenue à Bonn en mai 2007. En 2009, six études préliminaires ont été publiées en français et en anglais par l'IEPF, et une étude complète a été réalisée dans le secteur de l'agriculture. Les études approfondies sur les cinq autres secteurs sont en cours de réalisation. Dans chacun des secteurs étudiés la méthode est la même : on dresse un diagnostic visant à cerner les impacts des changements climatiques dans chacun des secteurs, avant de dégager les priorités d'actions concrètes de développement durable à mettre en place, et de passer à la phase de promotion et de suivi des propositions dans le cadre des négociations. Il s'agit, on l'a compris, de faire en sorte que ces priorités puissent être prises en compte dans le régime climat post-2012.

³ Initiative élaborée en marge de la 12^e Conférence des Parties à la Convention Climat, et de la 2^e Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenues à Nairobi en 2006.

⁴ L'initiative NECTAR s'appuie sur les quatre composantes de la *Feuille de route de Bali* adoptée par l'ICDF en décembre 2007 : Adaptation, Atténuation, Transferts technologiques et Mécanismes financiers.

Des études sectorielles articulées autour d'une vision intégrée du développement durable

L'intérêt du projet NECTAR est de penser le développement durable de manière transversale. Nonobstant l'impact du changement climatique sur chacun de ces secteurs en particulier, la plupart des domaines étudiés comme l'agriculture, la forêt, l'eau et l'énergie sont étroitement liés. Par exemple, le phénomène de déforestation qui réduit les capacités de stockage du carbone, et donc favorise l'effet de serre, a de multiples causes. Notamment la nécessité pour les agriculteurs de cultiver de nouvelles terres fertiles, ce qui pose le problème crucial de l'accès à la terre ; la nécessité de se chauffer, qui soulève la question de l'accès aux ressources énergétiques autres que le bois. La déforestation a aussi des conséquences sur l'eau et la recharge des nappes phréatiques en favorisant le ruissellement, et donc l'érosion qui conduit aussi à la dégradation des sols. Lutter contre la déforestation implique donc d'agir tout à la fois sur l'agriculture et sur l'amélioration de l'accès des plus démunis à des sources énergétiques renouvelables.

Cette approche intégrée du développement durable devrait inciter les Francophones à appréhender et à mettre en œuvre simultanément l'ensemble des solutions proposées dans chacun des secteurs étudiés. Pour chacun d'eux, les grandes lignes sont identiques : d'une part, une logique interventionniste et participative qui suppose un fort investissement de l'Etat et une appropriation par les communautés locales ; et d'autre part une logique de coopération, qui impartit à la communauté internationale de mettre à la disposition des pays en développement les moyens humains, techniques et financiers suffisants sans lesquels aucune adaptation des pays les plus démunis aux changements climatiques ne sera possible.

Olivier Rabaey

Les six priorités de NECTAR 5

Eau et assainissement

Du fait du déficit pluviométrique, le nombre d'Africains confronté au stress hydrique pourrait selon les estimations passer de 75 millions à 250 millions en 2025. A l'inverse, les inondations et les crues exceptionnelles contribuent à la pollution des sources d'eau et donc à la recrudescence des maladies liées à l'eau non potable. Plus généralement ces deux phénomènes contribuent à la détérioration des espèces végétales et animales. Les pays doivent en conséquence sécuriser dans leurs politiques publiques l'accès domestique, agricole et industriel à l'eau en incitant à sa récupération et sa réutilisation systématique. Cela implique de créer de nouveaux moyens de stockage d'eau et de procéder à la remise en état des zones frappées de sécheresse, de désertification et d'inondation.

Énergie

À l'exception de l'Afrique du Nord, seuls 3 à 35 % des Africains ont en moyenne accès à l'énergie quand le continent africain dispose de 10 % des réserves mondiales de pétrole et de 7,9 % des réserves de gaz. Les difficultés énergétiques africaines appellent une viabilisation des ressources par l'acquisition d'infrastructures durables et sûres et le recours à des énergies renouvelables (hydrauliques et solaires) à faible densité en carbone, mais énergétiquement efficaces afin de limiter l'utilisation excessive de la biomasse.

⁵ A noter : le projet NECTAR s'inscrit dans le cadre de la mission de suivi de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du protocole de Kyoto, dévolue à l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF). L'IEPF assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet NECTAR en concertation avec les bailleurs de fonds. Le projet NECTAR est en effet financé à hauteur de 1 100 000 dollars canadiens par l'IEPF et l'OIF, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Ministère français des Affaires étrangères et européennes et l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Transport

L'Afrique ne représente que 5 % du parc mondial de véhicules mais constitue une source croissante d'émission de gaz à effet de serre (GES) du fait de leur vétusté. Un objectif réaliste d'atténuation pourrait être une réduction de 30 % des émissions en dix ans. Il serait rendu possible par la mise en place de stratégies nationales et régionales financées par des aides internationales et des taxes (carburants, axes routiers, etc.) et appuyées par des transferts de technologie sur la rénovation du parc automobile.

Bâtiment

Près de 80 % de la consommation d'énergie et des émissions de GES sont le fait des bâtiments à usage d'habitation et du secteur tertiaire. Sans compter l'habitat informel qui se généralise, la réflexion africaine sur l'éco-performance des bâtiments est encore embryonnaire et trop souvent calquée sur des modèles européens inadaptés aux conditions locales. Le secteur devra inciter à un engagement institutionnel, technique (opérations pilotes, recherche régionale) et financier de tous les acteurs de la filière bâtiment, privés comme publics. Ceci dans le cadre de programmes de grande ampleur visant l'amélioration des bâtiments existants et l'exemplarité des constructions neuves (notamment publiques), pour des économies d'énergie allant jusqu'à 30%.

Forêt

L'Afrique est l'un des poumons de la planète, puisque son territoire abrite 17 % des forêts et 25 % des forêts tropicales du monde. Près de 5 millions d'hectares sont détruits chaque année, en raison d'une exploitation commerciale excessive et non viable et d'un important usage domestique (les 2/3 sont utilisés comme bois de chauffage). Le secteur doit s'adapter au changement climatique en appliquant des pratiques de gestion réduisant la vulnérabilité des forêts et garantissant une surface de captage de CO₂ minimum.

Agriculture

V. article ci-après.

O. R.



N° 480 **Une stratégie francophone pour Copenhague**

09.11.22 **L'agriculture, enjeu crucial**

(MFI) A 95 % dépendante de la pluviométrie, l'agriculture africaine est dangereusement exposée aux changements climatiques qui menacent la sécurité alimentaire des populations africaines, qui aux deux tiers dépendent directement de l'agriculture et de la foresterie. C'est pourquoi le volet agriculture occupe une place centrale dans le projet NECTAR.

L'avertissement émane de Jean-Pascal Van Ypersele, vice-président du GIEC⁶ : « *Dans les régions tropicales et subtropicales arides et subhumides (en particulier en Afrique) où les cultures sont déjà proches de leur seuil de tolérance à la chaleur et à la sécheresse, l'augmentation des températures et la réduction des précipitations risque de réduire et de faire chuter le rendement moyen, déjà bas, des exploitations agricoles. En particulier les petites exploitations familiales qui n'ont pas les moyens d'investir dans de coûteux systèmes d'irrigation* ». De son côté, dans un rapport⁷ paru en septembre 2009, l'*International Food Policy Research Institute* (IFPRI), basé à Washington, montre que l'adaptation aux changements climatiques et la sécurité alimentaire sont deux problématiques étroitement liées : « *Toute activité consistant à adapter l'agriculture aux défis du réchauffement climatique peut améliorer la sécurité alimentaire. Inversement, toutes actions en faveur de la sécurité alimentaire des petits producteurs leur permettant d'accroître leurs revenus les aideront à s'adapter au changement climatique* ». Partageant un tel constat, les Francophones plaident pour que la question agricole soit un point central des négociations sur le changement climatique.

Des « responsabilités communes mais différenciées »

Les changements climatiques menacent l'humanité entière, mais « *à la différence des entreprises et consommateurs des pays industrialisés et émergents, la priorité pour la petite agriculture du Sud n'est pas d'adopter des moyens de production moins polluants, tant sa part dans les émissions globales passées et présentes est réduite* », signale le sociologue François Polet, du Centre Tricontinental de Louvain-la-Neuve en Belgique. Aussi doit-on s'interroger sur la solution des « mécanismes de développement propre » dont se félicite la communauté internationale, alors que cette solution ne vise pas tant à préparer les pays pauvres au défi du réchauffement climatique « *qu'à offrir un degré de flexibilité aux pays développés essayant d'atteindre leurs objectifs de réduction d'émission de CO₂.* » En revanche, pour les millions de paysans confrontés à la diminution de la pluviométrie, il s'agit « *d'adopter des techniques agricoles permettant de produire autant sinon plus, dans des conditions difficiles, en améliorant la capacité des sols à retenir l'eau, en opérant un travail de sélection des semences et des espèces animales moins gourmande en eau* ».

Les changements climatiques risquent d'affecter substantiellement les rendements agricoles en Afrique subsaharienne : diminution de 15 % pour le riz, 34 % pour le blé et 10 % pour le maïs, selon les projections de l'IFPRI. Pour faire face à cette situation, la plupart des experts appellent à un accroissement de la production et donc des investissements publics dans la recherche, les infrastructures, l'irrigation. L'IFPRI évalue à 7 milliards de dollars par an le coût d'une telle adaptation, indiquant que la priorité doit être donnée à l'Afrique sub-saharienne – 40% du total –, et notamment à l'investissement dans les infrastructures routières. Dans le même sens,

⁶ Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat

⁷ *Climate change : Impact on agriculture and costs of adaptation*, IFPRI.

dans l'étude sectorielle sur l'agriculture du projet NECTAR⁸, Mamadou Khouma et Yacine Badiane Ndour (de l'Institut sénégalais de recherches agricoles, l'ISRA) concluent que « *les négociateurs africains doivent insister sur la nécessité d'avoir un fonds spécial pour l'agriculture et les forêts dont les procédures d'accès seraient simples. Ils doivent aussi insister sur l'accès aux technologies générées en dehors de l'Afrique et directement applicables à faible coût* ».

Des modèles d'agriculture en concurrence

Si les experts et les politiques s'accordent sur la nécessité d'accroître les investissements dans l'agriculture, « *la question fondamentale qui se pose est de savoir à qui ces investissements vont profiter et pour quels usages* », souligne le professeur François Collart Dutilleul, l'un des spécialistes européens du droit agroalimentaire. Deux modèles s'affrontent : le premier prône une vision productiviste et libre-échangiste qui encourage une agriculture de rente de type agro-exportatrice favorable aux multinationales. Le second est centré sur la souveraineté alimentaire et promeut une agriculture familiale de type vivrière respectueuse de l'environnement. Force est de constater que le volet agriculture du projet NECTAR reste relativement silencieux sur cette épineuse question qui divise les États. Mais il s'agit seulement d'une étude préliminaire de NECTAR sur l'agriculture. L'étude approfondie sera disponible prochainement. Toutefois, les chercheurs de l'ISRA précisent qu'« *en Afrique sub-saharienne, la priorité doit être donnée à des actions alliant agriculture de conservation et agroforesterie pour augmenter le stockage du carbone, protéger la biodiversité, assurer la subsistance des populations et enrayer la désertification* ». Un premier pas ?

Face au bilan négatif du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (16-18 novembre 2009), le défi des Francophones pourrait consister à faire des négociations climatiques une véritable opportunité de développement pour les paysans africains. Comme le souligne l'étude sectorielle, « *l'élargissement du marché du carbone à la protection des forêts et à l'agriculture pourrait offrir de nouvelles incitations aux petits producteurs tout en leur permettant de participer à l'effort mondial de réduction des émissions des gaz à effet de serre, principal moteur des changements climatiques* ».

Olivier Rabaey

⁸ M. KHOUMA, Y. BADIANE NDOUR, Etude préliminaire d'adaptation aux changements climatiques en Afrique, Agriculture, contribution au projet de Négociation climat pour toute l'Afrique Réussie (NECTAR), OIF/ IEPF/ PNUE/ISRA, juillet 2009.



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N° 481 **Une stratégie francophone pour Copenhague**

09.11.23 **Comment, demain, nourrir l'Afrique ? Trois grands témoins répondent**

(MFI) **David Houdeingar**, président du Conseil constitutionnel et ancien ministre de l'Agriculture du Tchad, est membre du programme de recherche Lascaux à l'Université de Nantes. **Jean-Pascal Van Ypersele** est vice-président du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, le fameux GIEC, et professeur à l'Université catholique de Louvain, en Belgique. **Marc Dufumier** est professeur d'agriculture comparée et développement agricole à l'Institut national agronomique Paris-Grignon, en France. Tous trois donnent leurs pistes concernant la sécurité et la souveraineté alimentaires de l'Afrique face aux changements climatiques.

MFI : À quelles conditions est-il possible pour les pays africains de tout à la fois garantir la sécurité alimentaire et faire face aux changements climatiques ?

David Houdeingar : Ce sont là deux défis majeurs auxquels sont confrontés les pays africains en général et ceux du Sahel en particulier ! Au regard de la diversité des Etats, de leur niveau de développement, des contraintes socioéconomiques, politiques et environnementales auxquelles ils sont soumis, les conditions requises pour relever ces défis ne peuvent s'appliquer de manière uniforme.

Pour assurer la sécurité alimentaire, les pays africains doivent **consacrer au secteur agricole un financement spécifique destiné à accroître la compétitivité et la productivité de l'agriculture**. Pour ce faire, ils doivent mettre en œuvre des politiques et des programmes visant :

- à améliorer le fonctionnement des marchés nationaux et régionaux des intrants et des extrants ;
- à encourager l'agriculture biologique ;
- à gérer les variations des prix ;
- au renforcement de la recherche agronomique.

La sécurité alimentaire dans ce contexte devant s'entendre avant tout comme l'augmentation de la production agricole, la disponibilité des denrées alimentaires en termes de quantité plutôt que de qualité et l'accessibilité de ces produits.

En ce qui concerne les changements climatiques, outre les solutions appropriées à apporter au niveau national, régional ou sous-régional aux tendances mondiales très inquiétantes, **les pays africains doivent être plus solidaires pour influencer sur les négociations** relatives à une nouvelle réglementation portant sur les changements climatiques et pour orienter le partenariat vers un plus grand dynamisme entre les acteurs de l'administration publique, du secteur privé, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et de toute la société. Il faut une synergie d'actions dans la diplomatie environnementale.

Jean-Pascal Van Ypersele : La sécurité alimentaire dépend de bien d'autres facteurs que le climat. **La répartition entre cultures vivrières et cultures d'exportation** est par exemple très importante, de même que les capacités de stockage et les infrastructures de transport et de commercialisation. La manière dont le revenu est distribué à l'intérieur du pays affecte également les possibilités d'achat de nourriture : les personnes dont le pouvoir d'achat est trop faible ne pourront se nourrir. La famine résulte bien souvent davantage d'une distribution inégale des ressources que d'une quantité totale de nourriture insuffisante. Il faut noter aussi que la compétition entre les produits de l'agriculture africaine et ceux de l'agriculture européenne subventionnée décourage la production locale et ne contribue pas à la sécurité alimentaire.

Dans ce contexte défavorable, les changements climatiques vont "rajouter une couche" de difficultés, car les rendements de plusieurs céréales importantes vont diminuer en Afrique si la température augmente, et les pluies pourraient devenir plus irrégulières encore (plus fortes dans certaines régions, plus rares ailleurs). Pour accroître la sécurité alimentaire, il faut donc **planter les espèces et élever les animaux les plus résistants possibles** à la variabilité des conditions météo, développer les capacités de stockage (d'eau et de produits agricoles), encourager la production vivrière, développer les infrastructures et les politiques qui favorisent la distribution la plus juste possible. Au passage il faut aussi veiller à ce que les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole soient les moins grandes possibles, en veillant à passer à des modes de production agro-écologiques reposant moins sur l'utilisation des énergies fossiles, même si la priorité est d'abord celle de l'adaptation.

Marc Dufumier : Il serait **parfaitement possible pour les pays africains de nourrir correctement leurs populations** avec des systèmes de production qui fassent un usage intensif des ressources naturelles renouvelables (énergie solaire pour la photosynthèse, et azote de l'air pour la fabrication des protéines) et un emploi – le plus parcimonieux possible – des intrants chimiques dont la fabrication est coûteuse en énergie fossile (engrais azotés de synthèse, produits phytosanitaires, etc.).

Ces systèmes consistent généralement à combiner plusieurs espèces végétales dans les mêmes champs avec notamment la présence de plantes de la famille des légumineuses (pour la fixation biologique de l'azote de l'air) dans les assolements et les rotations. Ils associent aussi plus étroitement l'agriculture et l'élevage (les cycles du carbone et de l'azote), avec l'objectif de bien valoriser les résidus de cultures, de produire du fumier ou du compost, et de reproduire ainsi au mieux l'humus des sols.

La diversification des activités agricoles au sein des exploitations paysannes leur confère une plus grande résistance faces aux risques accrus d'accidents climatiques (sécheresses et inondations dont la fréquence risque d'augmenter du fait du réchauffement global). La présence d'arbres au sein des parcelles ou à leurs pourtours (haies vives) permet non seulement d'héberger des insectes auxiliaires des cultures, mais peut avoir aussi pour fonction de puiser les éléments minéraux (potasse, phosphore, calcium, etc.) en profondeur, de les fixer temporairement dans leur biomasse (feuillage) et de les libérer ultérieurement pour la fertilisation organique de la couche arable (chute des feuilles). Mais toutes ces techniques supposent que les paysans africains, qui ne disposent actuellement pour la plupart que d'outils manuels (houes, haches, machettes, bâtons fousseurs etc.) soient d'ores et déjà bien rémunérés de leur travail. Ceci de façon à satisfaire les besoins de première nécessité de leurs familles, mais aussi à pouvoir épargner, puis investir. Il s'agit alors de l'acquisition de nouveaux équipements, tels que traction animale, charrues et charrettes attelées, de l'achat d'arbres et arbustes pouvant atteindre l'âge adulte sans être surexploités prématurément, etc.

Il convient donc de **faire en sorte que l'agriculture africaine paysanne soit protégée de l'importation des surplus vivriers en provenance des pays du Nord** (et des quelques latifundiums brésiliens et argentins) par des droits de douane conséquents, de façon à faire monter les prix agricoles sur les marchés intérieurs. Les ressources fiscales ainsi perçues aux frontières permettraient alors aux Etats d'organiser des chantiers à haute intensité de main-d'œuvre et de distribuer des revenus aux non agriculteurs pour qu'ils puissent acheter plus cher leur nourriture.

L'aide publique au développement agricole devrait pouvoir conforter cette politique de protection aux frontières, et permettre aux producteurs africains de mettre en œuvre des systèmes de culture et d'élevage qui soient à la fois plus productifs et plus résistants aux aléas climatiques. Mais elle ne doit en aucun cas servir de substitut à cette protection.

MFI : Que peuvent attendre les pays africains du Sommet de Copenhague et que peuvent-ils apporter en terme d'expériences et de propositions pour lutter contre le réchauffement ?

David Houdeingar : Les paysans africains, tout comme leurs chefs d'Etat, attendent du Sommet de Copenhague des « **réparations et des dédommagements de la part des pays industrialisés, principaux pollueurs de la planète** ».

En terme de propositions, il y a nécessité d'une réduction significative des effets de serre, d'un développement des énergies non polluantes (par exemple le solaire ou l'éolienne), un transfert de technologie appropriée.

En attendant le transfert de technologie, la priorité c'est la restauration des sols fortement dégradés à travers la mise en place des programmes destinés soit à améliorer la qualité de ceux-ci soit à restaurer le couvert végétal. Pour les pays sahéliens, **la réalisation de la Grande Muraille verte** allant du Sénégal au Soudan et couvrant plus de quinze pays constitue une des priorités. Celle-ci nécessite la mobilisation des moyens financiers importants qui ne sont pas à la portée des seuls pays concernés

Jean-Pascal Van Ypersele : Copenhague devrait permettre d'**engager l'humanité vers des modèles de développement plus "durables"**. Avec des réductions ambitieuses d'émissions pour les pays développés ; des mécanismes suffisants de financement pour les politiques d'adaptation, notamment dans le domaine agricole, et à charge des pays développés qui sont les principaux responsables des changements climatiques ; grâce aussi à un partenariat Nord-Sud portant sur les financements, le renforcement des capacités et un partage des technologies, si l'on veut que les pays en développement ne reproduisent pas le mode de développement irrespectueux du climat des pays développés ; il convient aussi de trouver des incitations à la diminution du déboisement et à la protection des sols. Les habitants et les décideurs de tous les pays de la planète commencent à comprendre que **le climat ne connaît pas les frontières**. Nous sommes pourtant occupés à scier la seule branche sur laquelle nous sommes tous assis, il est du devoir des dirigeants réunis à Copenhague de s'entendre, dans l'intérêt de toutes les populations et de tous les écosystèmes de la Terre.

Marc Dufumier : Lors du sommet de Copenhague, les négociateurs africains devraient mettre en avant la capacité de production que pourraient acquérir leurs paysannes si on ne les exposait pas indûment, comme aujourd'hui, à **la concurrence internationale** sur les marchés agricoles internationaux. Sachant qu'il s'agit là d'**une compétition à armes inégales** avec des exploitants déjà fortement équipés de tracteurs, moissonneuses-batteuses, motopompes, etc.

De même devraient-ils mettre en évidence **le danger qu'il y a à laisser les paysans pauvres sans autre alternative que celle de devoir défricher de nouveaux pans de forêts** pour y pratiquer l'abattis et le brûlis, avec pour conséquence un déstockage considérable de carbone. Les négociateurs devraient encore souligner le fait que les interventions destinées à permettre aux producteurs africains d'adapter leurs systèmes de production aux changements climatiques peuvent aussi contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et donc atténuer le réchauffement climatique global : grâce notamment à la fixation du carbone dans la biomasse végétale et l'humus des sols et à l'économie d'engrais azoté de synthèse (urée, ammonitrates...) dont la fabrication est coûteuse en énergie fossile (gaz naturel).

La demande de financements en provenance du Nord ne devrait pas se limiter à la seule demande de "réparations" – du fait que c'est le Nord qui a été à l'origine du réchauffement global actuel et que c'est l'Afrique qui risque d'en souffrir davantage –, mais les négociateurs africains devraient insister aussi sur le fait que **des pratiques agricoles novatrices en Afrique peuvent contribuer à la préservation de notre patrimoine écologique commun**. Et cela sans contradiction aucune avec les exigences de la sécurité et de la souveraineté alimentaires... à l'inverse des simples plantations d'eucalyptus envisagées par de trop nombreuses entreprises, soucieuses de compenser en Afrique leurs émissions de CO₂ !

Mais les "politiques" de tous bords sont-ils prêts à entendre ces arguments de raison ? Ainsi, que faut-il penser de pareilles négociations, cruciales pour l'avenir de notre environnement et de nos sociétés, à ce point déconnectées de celles en cours au sein de l'Organisation mondiale du commerce ? Que penser de l'insistance avec laquelle les apôtres du libre échange demandent de conclure le cycle de Doha avant le traité qui pourrait résulter, non pas du sommet de Copenhague, mais de celui qui se tiendra sans doute à Mexico* en 2010 ?

Propos recueillis par Olivier Rabaey

* Certains proposent, si la conférence de décembre 2009 ne débouche pas sur un accord chiffré et contraignant, de rédiger un premier texte à Copenhague qui se transformerait en accord complet lors d'un nouveau sommet sur le climat. Dans le calendrier, de nouvelles discussions sont d'ores et déjà prévues à Bonn à la mi-2010 et à Mexico en décembre suivant. Le protocole de Kyoto, qu'il s'agit de remplacer, arrive à échéance en 2012.



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N° 482 **Une stratégie francophone pour Copenhague**

09.11.28 **Des efforts diversifiés, des engagements précis, et une priorité accordée aux plus pauvres**

(MFI) Jean-Louis Borloo, ministre français de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, et Fatima Dia Touré (Sénégal), directrice de L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), livrent leur point de vue à l'approche de la Conférence mondiale sur le climat.

MFI : Qu'attendez-vous de Copenhague ?

Jean-Louis Borloo : L'objectif aujourd'hui est de limiter la hausse des températures à 2°C, seuil au-delà duquel le monde entrerait dans une période de très fortes incertitudes. Pour y parvenir, nous devons prévoir des objectifs précis de réduction de nos émissions de gaz à effets de serre à court, moyen et long terme. Ainsi la France milite, sur la base du diagnostic établi par les scientifiques du GIEC⁹, pour une réduction des émissions des pays développés comprise entre 25% et 40% à l'horizon 2020, et une baisse de 50% des émissions mondiales à l'horizon 2050. Nous souhaitons également que les grandes économies émergentes s'engagent à réduire leur intensité carbone, c'est-à-dire leur niveau d'émissions de CO₂ par rapport à leur taux de croissance. Nous voulons enfin aider les pays vulnérables à faire face aux conséquences du changement climatique. Il s'agit d'une question de responsabilité et de solidarité.

Fatima Dia Touré : A Copenhague nous voulons avoir au moins des signaux favorables pour passer à l'action. La mission de la Francophonie est d'accompagner les pays en développement qui ont besoin de formation et de soutien de leurs capacités. Il serait donc idéal de savoir mettre en œuvre des actions concrètes pour les pays en développement que nous encadrons. La Francophonie est active dans ce domaine depuis longtemps à travers un appui aux négociateurs sur les questions touchant au changement climatique, à la biodiversité ou à la désertification. Concernant les financements d'un développement « propre » dans les pays pauvres, j'estime que le chiffre avancé par certains de 100 milliards d'euros par an n'est pas excessif, qu'il est dans le domaine du possible. Mais ce financement ne doit pas remplacer l'aide au développement.

MFI : Quels sont les principaux enjeux, considérant les divisions qui existent entre les différents participants ?

J-L. Borloo : Ce que nous recherchons, c'est un accord simple, réel et précis. Nous avons ainsi formulé plusieurs principes pouvant servir de base à un éventuel accord à Copenhague: la fixation d'objectifs de réduction différenciés en fonction des caractéristiques historiques, économiques et géographiques de chaque pays; l'élaboration d'un plan de lutte contre la déforestation qui constitue l'une des principales causes du changement climatique; le lancement d'un « plan *Justice/climat* » en faveur des pays les plus vulnérables, à commencer par l'Afrique; la mise en place de financements publics et innovants. Nous proposons également la création d'un « comité de suivi international » afin de veiller à la bonne exécution des engagements pris. Bref, nous essayons de construire un projet mondial qui ne soit pas une négociation qui oppose les uns aux autres, mais un chemin de bonne foi où chacun apporte le maximum. Un accord ne sera possible que s'il est acceptable par tous.

⁹ Groupement intergouvernemental d'experts sur le climat

F. Dia Touré : La Francophonie, caractérisée par la diversité de ses membres, n'a pas de position en tant que telle. Notre rôle est de faire jouer la solidarité francophone, ce que nous essayons de faire à travers des concertations. Cela marche, mais il faut que cela aille encore mieux. Concernant l'Afrique, il s'agit d'accompagner les pays en leur donnant le maximum de moyens pour comprendre les enjeux, prendre position et élaborer une position africaine commune. Il faut un engagement politique pour lancer le processus. Je suis très optimiste quant aux résultats de Copenhague car on n'a plus le choix. Il y a une prise de conscience environnementale, tout le monde a le dos au mur. En Francophonie, on voudrait donc qu'on anticipe pour que les pays en développement ne se trouvent pas dans la situation où, pour développer leur pays il faudra encore polluer. Il faut mettre le prix et accompagner l'engagement politique d'actions concrètes.

MFI : Quels sont, selon vous, les priorités pour l'après Copenhague ?

J-L. Borloo : La priorité consiste tout d'abord à s'assurer de la bonne exécution d'un éventuel accord. Pour y parvenir, la France a proposé, dans le cadre de sa stratégie pour Copenhague, un dispositif complet et cohérent : l'élaboration d'un référentiel commun au niveau mondial pour mesurer les progrès accomplis par les Etats, la révision périodique (tous les cinq ans) des objectifs de réduction de long terme sur la base des travaux du GIEC, et la création d'un comité de suivi international chargé de collecter l'information et d'effectuer le suivi. De plus, nous militons pour la mise en place d'un financement public, automatique et stable dans le temps, issu par exemple d'une taxe sur les transactions financières. Il s'agit, au fond de poursuivre, avec Copenhague, tous les efforts accomplis en faveur d'une nouvelle régulation du monde.

F. Dia Touré : A Copenhague et après chacun doit prendre ses responsabilités. Effectivement, dans le passé les pays industrialisés ont été les principaux pollueurs de la planète. Aujourd'hui des pays émergents comme la Chine le sont devenus aussi. Ce n'est pas parce que je ne suis pas pollueur que je n'agis pas. Ainsi les pays émergents sont en train de faire des actions concernant le changement climatique. L'Afrique doit aussi se mobiliser. Le projet de "ceinture verte", par exemple, est le genre de projet permettant aux pays africains de se prendre en charge dans ce domaine.

Ce projet prévoit la construction d'îlots de terres fertiles qui petit à petit formeront une muraille verte du Sénégal jusqu'à Djibouti. Cette initiative de la *Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel* (GMVSS) est une action prioritaire du programme de partenariat Afrique-UE sur le changement climatique. Initialement lancé en 2005 par Olesegun Obasanjo, alors président du Nigeria, lors d'un sommet de l'Union africaine, le projet porté depuis lors par la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) a pris de l'envergure.

Propos recueillis par Marie Joannidis

Copenhague : les mots-clés de la conférence

COP15 : Ce sigle désigne... la conférence mondiale de Copenhague sur le climat. L'abréviation COP15 signifie qu'il s'agit de la 15^e Conférence des Parties.

CCNUCC : Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique

CdP/RdP : La Conférence des Parties agissant comme *Réunion des Parties*. Explication : avant février 2005, les négociations sur les changements climatiques étaient tenues sous les auspices de la Conférence des Parties (CdP) à [la CCNUCC](#) (v.ci-dessus). Or les pays membres de [la CCNUCC](#) n'ayant pas tous ratifiés le Protocole de Kyoto, une Conférence propre a vu le jour : la *Conférence des Parties*, agissant comme réunion des Parties (CdP/RdP, ou CoP/MoP en Anglais). La CdP/RdP est l'organe suprême du Protocole de Kyoto, réunissant l'ensemble des États l'ayant ratifié. Les deux conférences ont lieu au cours de la même période de deux semaines et au même endroit, tout en étant distinctes.

CO2 : Dioxyde de carbone, couramment appelé gaz carbonique.

FEM : Fonds pour l'environnement mondial.

GES : Gaz à effet de serre.

GIEC : L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ont créé en 1988 le GIEC. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, est comme son nom l'indique un organe intergouvernemental ouvert à tous les pays membres de ces deux organisations. Le GIEC et l'ancien vice-président démocrate américain Al Gore, devenu le champion de la protection de la planète, ont vu leurs efforts encouragés par le prix Nobel de la Paix 2007.

RAC : Le *Réseau Action Climat-France* (RAC-F) est une association spécialisée sur le thème de l'effet de serre et du changement climatique. Il est le représentant français du réseau mondial d'ONG (plus de 350 membres) concernées par les changements climatiques, le CAN : *Climate Action Network*.

MDP : Les mécanismes pour un développement propre (MDP) et de mise en œuvre conjointe (MOC) visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de projets spécifiques, et à favoriser dans le même temps les initiatives en faveur du climat et du développement durable dans les pays en développement.

M.J.



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N° 483 **Une stratégie francophone pour Copenhague**

09.11.24 **Des opérateurs mobilisés de longue date**

(MFI) Sujet dont la transversalité est désormais reconnue, le développement durable irrigue les actions de la Francophonie en général et de ses opérateurs en particulier, qu'ils soient opérateurs directs ou organe consultatif. Petite revue de ces contributions, ponctuelles pour Copenhague ou au long cours.

TV5Monde : Copenhague à l'antenne, Ecran vert en DVD

La rédaction de TV5Monde sera à Copenhague pour couvrir le Sommet consacré au réchauffement climatique. Le dispositif éditorial sur les antennes prévoit notamment une page Copenhague dans les JT, notamment celui de 18 heures, la production de sujets autour des délégations du "sud" et la reprise des sujets des partenaires, notamment les reportages de terrain sur les effets du réchauffement aux quatre coins du monde. Une édition spéciale est prévue. Les programmes reprendront l'émission spéciale de France 2 *Un soir pour la terre* le 9 décembre.

TV5Monde propose aussi une page spéciale sur son site, www.tv5monde.com/copenhague, avec notamment des vidéos du WWF (« *Les animaux racontent le réchauffement climatique* »), de multiples entretiens avec des experts et des fiches pratiques : qu'est ce qui pollue (industrie, élevage, mode de vie..), qui pollue plus et qui pollue moins (pays et détails), les gestes du quotidien pour protéger l'environnement... Et un concours : quelles sont vos bonnes idées pour protéger l'environnement ?

TV5Monde mettra également à disposition sur le stand de la Francophonie 200 exemplaires d'un dvd reprenant l'émission spéciale consacrée au réchauffement climatique par son magazine *Ecran vert*, présenté par David Delos. Cette émission s'intéresse aux conséquences du réchauffement climatique sur l'environnement, l'homme et la biosphère, et pose la question des solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. David Delos reçoit des experts pour débattre, notamment, des réponses des États, collectivités, entreprises et citoyens face à cette menace.

AUF : visio-conférence et co-animation du stand francophone

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est présente sur tous les continents, avec 66 implantations rattachées à neuf bureaux. Partenaire des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui ont choisi le français comme langue d'enseignement, cette association d'universités propose plusieurs programmes de coopération. L'AUF fédère aujourd'hui un réseau de 710 établissements répartis sur tous les continents, dans 85 pays dont 53 sont membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. La France, le Vietnam, l'Algérie et le Canada sont respectivement les pays dans lesquels l'Agence compte le plus grand nombre de membres.

A Copenhague, la participation de l'AUF sera assurée sous deux formes. La première est la contribution à la conférence scientifique du lundi 7 décembre intitulée *Les agricultures africaines face aux changements climatiques*. L'AUF compte relayer par visio-conférence à quelques uns de ses campus numériques la conférence magistrale donnée par le professeur Marc Dufumier, d'AgroParisTech. La seconde est la co-animation du stand de la Francophonie, où seront exposées les réalisations soutenues par l'Agence dans les domaines directement ou indirectement liés au thème des changements climatiques. Il s'agit de synthèses de projets de recherche du réseau Environnement et développement durable et des revues et ouvrages édités ou co-édités par l'AUF.

Université Senghor : former des experts en gestion de l'environnement

L'Université Senghor, université internationale de langue française au service du développement africain basée à Alexandrie, en Egypte, dispense principalement un master en Développement qui compte actuellement sept spécialités dont l'une est intitulée « Gestion de l'environnement ». En deux années d'études, les étudiants abordent les grandes thématiques environnementales (écologie, agroforesterie, changement climatique, eau, aires protégées, déchets, etc.) dans leurs aspects propres aux pays africains, en veillant à mettre en œuvre le « *leapfrogging* » (saut de grenouille) selon lequel les pays en développement peuvent directement tirer profit des avancées technologiques. Ainsi, les meilleures pratiques sont enseignées, afin de favoriser un développement qui, d'une part, évite de reproduire des modes de consommation et de production qui ne seraient pas les « *meilleurs disponibles* » et, d'autre part, intègre les réalités africaines dans leurs aspects écologiques, sociaux, économiques et politiques.

Actuellement dirigé par Thierry Verdel, le Département Environnement a vu le jour dès l'ouverture de l'Université en 1990, suite à la demande du Premier ministre canadien, Brian Mulroney, selon lequel l'on ne pouvait pas concevoir une université au service du développement sans tenir compte des préoccupations environnementales ni s'assurer du caractère soutenable dudit développement.

L'Université Senghor et ses partenaires ont également mis en place un module court de formation en économie et politique de gestion des ressources naturelles. Ce module de 12 jours porte notamment sur les instruments, les méthodes et les outils d'aide à la décision. Les cinq premières éditions (2004 à 2008) ont permis de former 220 cadres – de l'espace francophone et en particulier de l'Afrique – des secteurs publics, parapublics et privés, les formateurs relevant de centres du Sud et du Nord.

L'AIMF : gestion urbaine et développement durable

Opérateur de la Francophonie pour la coopération décentralisée, l'Association internationale des maires francophones (AIMF), née en 1979, est un réseau de villes au service du développement des collectivités locales. Elle a, depuis plusieurs années, encouragé la réflexion et les échanges de savoir-faire autour de la question du développement durable. Depuis 2008, elle a activé une Commission permanente « *Villes et développement durable* » qui, sous la présidence de la ville de Lausanne, offre aux villes membres de l'AIMF un cadre d'échange sur les problématiques environnementales de la gestion urbaine : urbanisme durable, politiques énergétiques, éco-quartiers, agenda 21, gestion des déchets.

Au cours des dernières années, l'AIMF s'est par ailleurs engagée, aux côtés de la Ville de Paris, dans un projet de reforestation au Cameroun et en Haïti. En rendant possible le reboisement de plus de 1000 hectares, le projet « *Un Parisien, un arbre* » aura un impact réel sur les écosystèmes et sur la limitation des gaz à effet de serre. Financé par les dons des particuliers et des entreprises, ce projet a également vocation à sensibiliser les citoyens et à faire naître une véritable solidarité environnementale.

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie : une commission dédiée

L'APF, organe consultatif de la Francophonie, a institué une commission présidée par le député burkinabè Mahama Sawadogo. Elle s'intéresse de près à la question du développement durable, thème du Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Ouagadougou en novembre 2004 : elle a joué un rôle central dans la rédaction de l'Avis de l'APF qui a été soumis à l'attention des Chefs d'États qui participaient au Sommet. Elle a fait de ce sujet un thème récurrent, objet d'un rapport de suivi lors de chaque réunion touchant aux actions engagées par l'OIF et l'IEPF en matière de développement durable depuis 2005.

La déforestation, la gestion des déchets et les énergies renouvelables sont quelques-uns des sujets qui ont retenu l'attention de la Commission au cours des dernières années et qui ont donné lieu à la rédaction de rapports et de résolutions. La Commission examinera lors des prochaines rencontres les questions liées à la biodiversité.

A la Conférence de Copenhague une délégation de cinq parlementaires spécialistes des questions liées au changement climatique rejoindra la délégation de la Francophonie. En amont de la conférence, un séminaire de sensibilisation des parlementaires sur les questions du développement durable est organisé avec la collaboration de l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) à Lomé (Togo) du 1^{er} au 3 décembre 2009. La commission a noué des relations étroites avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et participe au réseau mondial d'information sur le développement durable Médiaterre.

Synthèse : Ariane Poissonnier

Mobilisation des jeunes francophones à Copenhague

La lutte contre les changements climatiques étant l'affaire de tous, une conférence des organisations de jeunes est toujours organisée en amont de chaque Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, depuis la CdP11 tenue à Montréal. Lors de la CdP14, à Poznań en Pologne, l'Unité jeunesse de la Francophonie avait organisé une session de visioconférence conjointement animée par la directrice de l'IEPF, Mme Fatimata Dia Toure et M. Yadh Labbene, expert tunisien. Quarante quatre jeunes originaires de 17 pays avaient participé activement à cette session. L'organisation de jeunesse *2degreesC* y avait également expérimenté des sessions de visioconférences multilingues (anglais, français, espagnol, japonais).

Par ailleurs, l'IEPF et l'Unité jeunesse permettent, depuis 2006, à de jeunes responsables associatifs francophones de participer aux conférences internationales sur l'environnement (climat, biodiversité, désertification) en leur demandant de couvrir ces événements sur le portail « Jeunes » de Médiaterre¹⁰.

L'Unité jeunesse, en partenariat avec l'IEPF, a aussi organisé en août 2009 la deuxième École d'été des jeunes francophones sur l'environnement et le développement, avec pour thème principal cette année les changements climatiques. Une quarantaine de jeunes provenant de 20 pays ont ainsi pu recevoir une formation sur les enjeux de la CdP 15, et quelques-uns parmi eux participeront à l'opération « Dialogue de masse » à Copenhague.

Fort de ces expériences, l'IEPF organise avec l'Unité Jeunesse de la Francophonie une activité innovante visant à valoriser les technologies de l'information et de la communication pour favoriser la participation d'un nombre plus élevé de jeunes : ainsi des sessions de visioconférences seront organisées, en partenariat notamment avec les Campus numériques de l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie), dans une vingtaine de pays francophones interconnectés par le biais l'Internet.

L'objectif : mobiliser plusieurs milliers de personnes (élèves et étudiants principalement) pour dialoguer par visioconférences directement avec des experts et négociateurs présents à Copenhague. Les internautes pourront également, à partir de leurs ordinateurs, suivre ces échanges sur **Médiaterre**. Il s'agira en somme de démocratiser la conférence pour la rapprocher principalement des jeunes : ils seront les garants des décisions prises. Ce projet novateur mettra en vedette le rôle des TIC dans la lutte contre les changements climatiques.

MFI

¹⁰ www.mediaterre.org